



CdRV – Bourses pour les nouveaux étudiants de 2^e et 3^e cycles

Date limite :

Dépôt de la demande : **15 mars 2021**

PRINCIPES DIRECTEURS

Le CdRV appuie ses chercheurs et ses étudiants en mettant à leur disposition un programme de bourses dans le but d'attirer de nouveaux étudiants gradués. La création d'un fonds spécial permet d'offrir **deux concours par année** (en mars et en septembre). Le financement se veut un tremplin afin de permettre à l'étudiant de se présenter aux concours de l'Université de Sherbrooke et aux concours réguliers des organismes provinciaux et nationaux. **Le nombre de bourses offertes pour le programme 2020-2021 sera en fonction de la qualité des demandes reçues et de la disponibilité des fonds.** Les résultats seront annoncés au plus tard à la fin avril 2021.

ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

- Les travaux de recherche doivent être en lien avec la thématique du vieillissement;
- Le directeur principal ou le codirecteur des travaux doit être chercheur régulier au CdRV;
- Le programme s'adresse aux **nouveaux** étudiants inscrits à un programme de maîtrise ou de doctorat.
- Le candidat aura deux possibilités d'appliquer **immédiatement** à la suite de son inscription universitaire au programme d'études gradués considérant qu'il n'a pas été récipiendaire lors de sa première application.
- Si l'inscription universitaire est à moins d'un mois de la date de tombée pour l'application à cette bourse le candidat aura le choix d'appliquer ou il pourra sauter celle-ci et appliquer aux deux suivantes.
- L'étudiant doit être inscrit au 2^e cycle ou au 3^e cycle dans un programme en recherche à l'Université de Sherbrooke (preuve à fournir par le candidat) et au registre du CdRV.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- Le relevé de notes de l'étudiant doit démontrer une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3
- L'étudiant qui obtient une bourse d'études de l'Université de Sherbrooke ou d'un autre organisme devra se désister de la bourse du CdRV.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES BOURSES

Les montants des bourses sont les suivants :

- 2^e cycle : 1 bourse de 5 000 \$ pour 1 an
- 3^e cycle : 1 bourse de 10 000 \$ pour 1 an

Le programme couvre la période du 1^{er} mai 2021 au 31 avril 2022. Si l'étudiant détient déjà une bourse pour l'année en cours*, le montant de cette bourse sera déduit du financement accordé par le centre.

* Ne comprend pas les salaires versés par le directeur des travaux à même un fonds de recherche ni les bourses non nominatives.

DOCUMENTS EXIGÉS

Le candidat doit produire un dossier comportant les documents suivants :

- Formulaire de demande de bourse du CdRV dûment complété (Arial 10) et signé;
- Formulaire du CV simplifié (voir formulaire ci-joint);
- Relevé de notes officiel émis par le registraire pour toutes les études universitaires complétées ou non;
- Preuve d'attribution des bourses reçues au cours des trois dernières années;
- Notifications de l'éditeur des articles acceptés pour publication.

ÉVALUATION DE LA DEMANDE ET ATTRIBUTION DES BOURSES

Ces bourses seront attribuées selon l'excellence du dossier suite à une évaluation par un comité. **Les dossiers incomplets ou ne respectant pas la police Arial 10 et les espaces réservés ne seront pas évalués.** Un Comité « ad hoc » sera nommé par l'adjointe scientifique du CdRV après réception des demandes. Le comité est composé de l'adjointe scientifique du CdRV, ainsi que d'un maximum de trois chercheurs du CdRV de façon à assurer une représentation des différents domaines de recherche.

Critères d'évaluation (/90):

• Dossier universitaire	45
- Excellence (durée des études et moyenne académique)	30
- Bourses obtenues	10
- Prix et distinctions reçus	5
• Aptitudes et expériences	30
- Publications	10
- Présentations orales et par affiches	10
- Formation/expérience en recherche	10
• Projet de recherche	15
- Originalité du projet et contribution à l'avancement des connaissances	5
- Cohérence de la méthodologie et faisabilité du projet	5
- Pertinence de la thématique en lien avec le vieillissement	5

ENGAGEMENT DU BOURSIER OU DE LA BOURSIÈRE

En acceptant la bourse, le ou la candidat(e) s'engage à :

- Déclarer les bourses obtenues d'autres organismes à info-cdrv@usherbrooke.ca;
- Présenter ses travaux de recherche lors des activités scientifiques du CdRV (Journées PIVOT et autres);
- Mentionner le CdRV dans ses publications et lors de présentations orales ou par affiches;
- Soumettre sa candidature à des concours d'organismes externes au cours de la première année de la bourse (sauf si aucun programme n'est disponible pour l'étudiante ou l'étudiant);
- Soumettre comme rapport une copie de soumission aux concours de bourses d'organismes subventionnaires externes choisis.

SOUSSION DES DEMANDES

Les demandes devront être soumises par courrier électronique **au plus tard le 15 mars 2021 à minuit** :
direction-cdrv@usherbrooke.ca
(S.V.P. mentionner dans l'objet : « Programme de bourses nouveaux étudiants 2020-2021 Printemps »)